

# LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE



- Le référentiel **Eco accueil petite enfance** a été créé en **2018** spécifiquement pour les Assistant.e.s Maternel.le.s, en partenariat avec un comité national, l'UFNAFAAM<sup>1</sup>, la CNAF<sup>2</sup>, l'ACEPP<sup>3</sup>, la FNAPPE<sup>4</sup>...
- Ce référentiel est largement inspiré du **référentiel Ecolo crèche**, fondé dès 2009 avec l'appui du Commissariat Général au Développement Durable, de l'ADEME<sup>5</sup>, de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de fédérations nationales du monde de la petite enfance (FNEJE, ACEPP, FNAPPE, ...).
- Ces référentiels sont améliorés régulièrement par le **Comité stratégique Label Vie**, lui-même constitué de l'ACEPP, l'AMF<sup>6</sup>, l'ANPDE<sup>7</sup>, la CNAF, la DGCS<sup>8</sup>, ELISFA<sup>9</sup>, la FFEC<sup>10</sup>, la FNAPPE, la FNEJE<sup>11</sup>, la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'UFNAFAAM<sup>12</sup>, l'UNAF<sup>13</sup> et de professionnels engagés dans la démarche...

1. Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels

2. Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

3. Association des collectifs enfants parents professionnels

4. Fédération Nationale des Associations Pour la Petite Enfance

5. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

6. Association des Maires de France

7. Association Nationale des Puéricultrices.eurs Diplômé.es et des Etudiants

8. Direction générale de Cohésion Sociale

9. Syndicat Employeur du Lien Social et Familial

10. Fédération Française des Entreprises de Crèches

11. Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants

13. Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels

13. Union Nationale des Associations Familiales

# SOMMAIRE

## 1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE

- Un système de management environnemental
- Une démarche de transformation 360°

## 2. LA LABELLISATION

- Les grandes phases du processus de labellisation
- Zoom sur le diagnostic
- Les critères de labellisation

# 1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE

## Un système de management environnemental

**Eco accueil petite enfance** permet aux aux assistant.e.s maternel.le.s :

- ◆ D'identifier et de maîtriser **l'impact environnemental et social** de leurs activités et **d'améliorer leur performance environnementale et sociale**
- ◆ De **s'engager facilement** dans une démarche qualité accessible d'**amélioration continue**
- ◆ De choisir et définir leurs **objectifs propres**, de les atteindre et de démontrer qu'ils ont été atteints.
- ◆ D'améliorer la **qualité de vie des enfants et ainsi que la leur et celle de leurs familles**
- ◆ D'engager **collectivement** les enfants, familles et leurs propres familles éventuellement dans **un projet innovant et fédérateur**.

### RECONNAISSANCE ET PROGRÈS CONTINU

Le label Eco accueil petite enfance® récompense le/la professionnel.le dans une perspective d'amélioration continue.

C'est une démarche rassurante, engageante, motivante, valorisante; cela peut également être un projet collectif et fédérateur impliquant les enfants ainsi que leurs familles.

Intégrer la démarche c'est aussi bénéficier d'un accompagnement expert et intégrer un réseau national actif et solidaire.

# 1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL PETITE ENFANCE

## Une démarche de transformation 360°

La démarche Label Vie s'inscrit dans la **bienveillance** qui permet **une totale liberté de choix** dans les thèmes d'actions par l'établissement engagé :

### 9 thèmes **environnementaux**

◆ ALIMENTATION

◆ BÂTIMENT

◆ ACTIVITÉS & JEUX

◆ ENTRETIEN DES LOCAUX

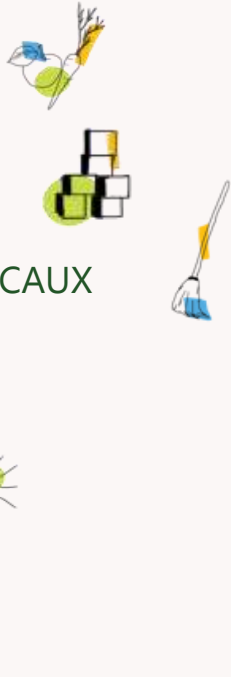
◆ DÉCHETS

◆ HYGIÈNE

◆ ENERGIES

◆ EAU

◆ BUREAU



### 7 thèmes **sociaux**

◆ ACCUEIL

◆ PROJET ÉDUCATIF

◆ FAMILLES

◆ CONDITIONS DE TRAVAIL ET  
PROFESSIONNALISATION

◆ BIEN-ÊTRE & SANTÉ

◆ PARTENARIATS

◆ ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

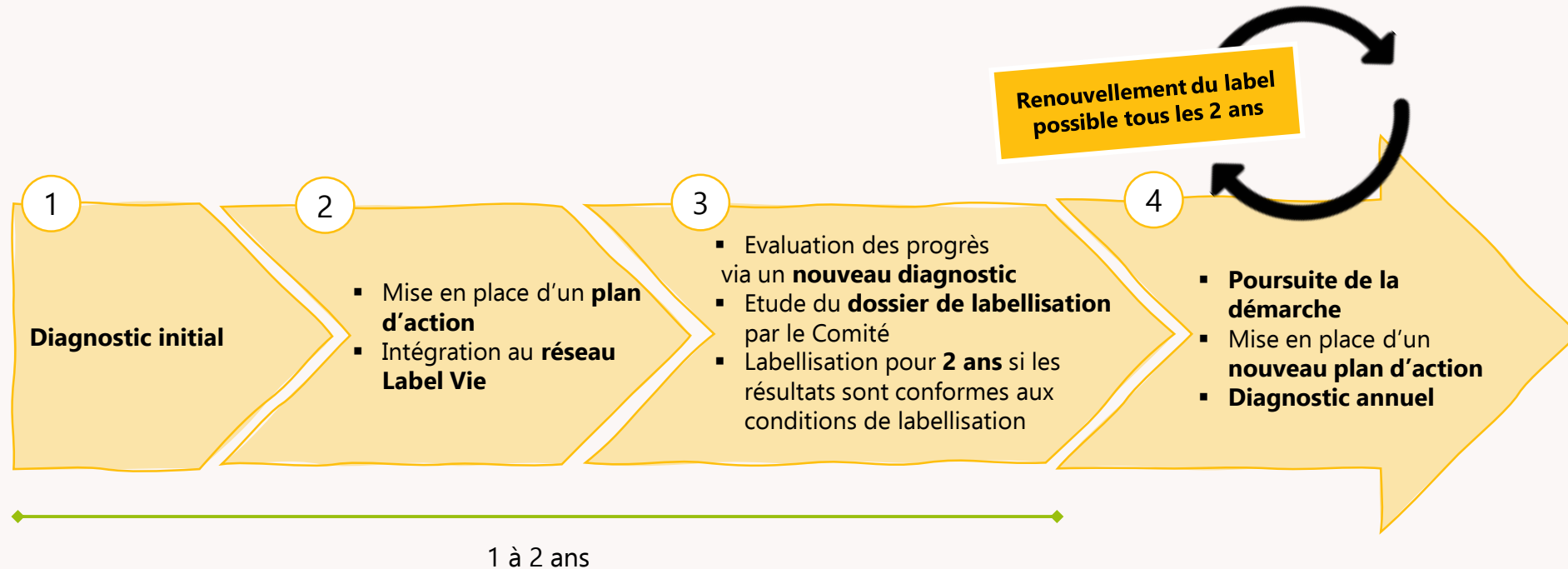


Grâce à sa grande transversalité, la démarche Label Vie génère **des bénéfices multiples et pour tout l'écosystème des EAJE** (enfants, professionnels, parents et partenaires).

Exemples d'actions mises en place : bâtiment éco-pensé, réduction des dépenses d'énergie et d'eau, une alimentation plus saine et moins de gaspillage alimentaire, moins de substances polluantes, un mieux-être et une créativité améliorée chez les enfants, une baisse du taux d'absentéisme chez les professionnels, une santé préservée pour tous, et même la disparition de certaines maladies respiratoires.

## 2. LA LABELLISATION

### Les grandes phases du processus de labellisation



#### Concernant la labellisation :

- Chaque dossier est remis de manière anonyme et étudié par **le Comité de labellisation Label Vie**.
- Lorsqu'un.e assitant.e maternel.le est labellisé, c'est pour une période de **2 ans renouvelable**.

## 2. LA LABELLISATION

### Zoom sur le diagnostic

## LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic permet de rendre compte des pratiques mises en place par le ou la professionnel.le. Il est construit autour de 200 questions évaluées quant à leurs impacts environnementaux, sociaux et quant à leur faisabilité.

Le diagnostic intermédiaire, réalisé avant l'éventuelle labellisation, est comparé au diagnostic initial afin de mesurer le niveau des progrès mis en place par l'établissement.

Les impacts des pratiques sont définis selon l'échelle ci-dessous :



## 2. LA LABELLISATION

### Les critères

#### LES CRITÈRES DE LABELLISATION

- ◆ L'assistant.e maternel.le engagé.e devra **réaliser le diagnostic initial**, puis au bout d'un an minimum et 2 ans maximum, **le diagnostic intermédiaire**.
- ◆ Tous les ans, l'assistant.e maternel.le engagé.e devra répondre au **diagnostic annuel**, plus court et commun à l'ensemble du réseau.
- ◆ Prouver la mise en œuvre d'un **plan d'actions et de nouvelles pratiques** réduisant l'impact environnemental de son activité
- ◆ **Mettre en place des progrès dans minimum 3 des 9 thèmes environnementaux** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ **Mettre en place des progrès sur l'ensemble des thématiques sociales**
- ◆ **Inscrire la démarche** dans le **projet d'accueil** et dans le **contrat d'accueil**
- ◆ Faire adhérer les familles au projet ne sera pas obligatoire mais sera apprécié

**Au bout de la période de 2 ans, le label peut être renouvelé**, selon les critères suivants :

- ◆ **Maintenir les progrès engagés et initier de nouveaux progrès**, à minima dans **3 des 5 sujets** considérés comme prioritaires pour le bien-être des enfants et des professionnels : **Entretien des locaux, Rapport à la nature (activités nature), Alimentation, Déchets, Bâtiment** et sur l'ensemble des thématiques sociales
- ◆ **Redoubler d'engagement et savoir rayonner autour de soi** en impliquant les parties prenantes (familles, commune, immeuble, membres de son foyer)

# labelvie



## **Mentions légales**

### **Référentiel Association Label Vie – version janvier 2025**

*Ce référentiel est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de l'Association Label Vie.*

*Toute reproduction intégrale ou partielle par quelque moyen que ce soit, non autorisé par Label Vie ou ses ayant droit est interdite.*